

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

03.03.2017

L'an deux mille dix-sept et le treize mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire

Nombre de conseillers

en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU Mmes GERARD SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes TOUZANNE, DALLA-ZANNA, M. PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT, TONELLO, M. ROUCH Mme CAHUZAC.

D.C.M. N° 3.5 a)

Augmentation tarifs Camping Municipal au 01/04/2017.

Madame CAHUZAC Déborah a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes électriques et handicapés ont été réalisés au Camping Municipal.

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de location ainsi qu'il suit :

RUBRIQUE	TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES
<u>EMPLACEMENTS CARAVANES</u>		
Forfait nuitée 2 personnes.....	8 € 50	9 € 00
Personne supplémentaire.....	2 € 25	2 € 40
Enfant – 7 ans.....	1 € 75	1 € 85
Branchement électrique.....	2 € 25	2 € 40
<u>EMPLACEMENTS TENTES</u>		
Forfait nuitée emplacement.....	2 € 25	2 € 40
Campeur.....	2 € 25	2 € 40
Enfant – 7 ans.....	1 € 75	1 € 85
Branchement électrique.....	2 € 25	2 € 40
LONGS SEJOURS -FORFAITS MENSUELS		
1 personne.....	92 € 50	98 € 00
❖ Juillet – Août.....	112 € 00	118 € 00
2 personnes.....	135 € 00	143 € 00
❖ Juillet – Août.....	162 € 00	172 € 00
Personne supplémentaire.....	42 € 50	45 € 00
❖ Juillet – Août.....	56 € 00	59 € 00

.2-

Enfant – de 7 ans.....	31 € 50	33 € 40
❖ Juillet-Août.....	39 € 50	41 € 50
Branchement électrique :		
▪ Caravane.....	42 € 50	45 € 00
▪ Mobil home.....	85 € 00	90 € 00
<u>SUPPLEMENTS</u>		
Invités.....	2 € 50	2 € 65
Chien.....	1 € 00	1 € 00
Garage mort en hiver :		
Semaine.....	17 € 00	18 € 00
Mois.....	56 € 00	60 € 00

- de fixer à compter du **1^{er} avril 2017** les tarifs de location du camping municipal tels que définis ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **16.03.2017**

Pour copie conforme

En Mairie, le 16 mars 2017

Le Maire,
C. SANS

